



## Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 08/07/2026.

### Association Football Club du Pays de Fayence

Le huit juillet deux mille vingt six à dix huit heures et quarante cinq minutes, au Stade intercommunal du Pays de Fayence, 690 Chemin de la Garelle 83440 Fayence, s'est réuni l'Assemblée générale ordinaire ci-après relaté.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance, ci-annexée.

Monsieur PEDRAZZOLI Thierry préside la séance.

Madame Cynthia BOGIRAUD exerce les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des membres du Comité Directeur :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- les pouvoirs des personnes représentées

Nombre d'adhérents votants, à jour de leur cotisation : 324

Nombre de membres présents et votants : 4

Nombre de personnes présentes en visio : 0

Nombre de personnes ayant voté en ligne avant l'ouverture de l'Assemblée générale : 84

Le quorum est atteint ( $324/5 = 64 < 84$ )

Le président de séance met à la disposition des membres de l'Association :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- les pouvoirs des personnes représentées ;
- les comptes de l'exercice clos arrêtés par le cabinet comptable SECMA ;
- le bilan moral et sportif, le bilan financier, relatifs à l'exercice écoulé ;
- le budget de l'exercice en cours adopté par le Comité directeur ;

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral et sportif 2025/2026.
- Rapport financier.
- Projet Club 2026/2027.
- Budget prévisionnel 2026/2027.
- Modification du règlement intérieur.
- Renouvellement du Comité Directeur.
- Clôture de l'urne électronique et dépouillement des votes.
- Proclamation des résultats des résolutions.
- Questions diverses.



- Clôture de l'Assemblée.

Le président remercie les 4 élus du Pays de Fayence pour leur présence.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour. Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

## 1/ Bilan moral et sportif saison 2025/2026

Le Président présente à l'Assemblée le rapport moral et sportif de la saison 2025/2026.

Il rappelle que cette saison s'est inscrite dans la continuité du projet engagé depuis plusieurs années : construire un club durable, structuré et formateur, tout en préservant les valeurs associatives qui fondent l'identité du Football Club du Pays de Fayence.

Au-delà des résultats sportifs, le Comité Directeur souligne que les objectifs poursuivis concernaient également l'amélioration de l'encadrement, la montée en compétence des éducateurs, la responsabilisation des licenciés, le développement de la vie associative et la consolidation de la situation financière du club.

### Effectifs et évolution du club

Au terme de la saison 2025/2026, le Football Club du Pays de Fayence compte **324 licenciés**.

Cette diminution volontaire des effectifs résulte du choix du Comité Directeur de privilégier la qualité d'accueil des licenciés plutôt qu'une croissance quantitative difficilement compatible avec les capacités actuelles du club.

Le club ne dispose toujours que d'un terrain principal pour l'ensemble des entraînements et compétitions. Cette contrainte limite les possibilités de développement tout en imposant une organisation rigoureuse des créneaux d'entraînement.

Le Comité Directeur rappelle que les recommandations fédérales préconisent un encadrement d'environ douze à quatorze joueurs par éducateur afin de garantir des conditions d'apprentissage satisfaisantes.

Le maintien de cette qualité d'encadrement demeure une priorité.

### Le Foot Réduit : des bases solides pour l'avenir

Le développement du Foot Réduit reste l'une des principales satisfactions de la saison.

Les différentes catégories ont poursuivi leur progression grâce au travail quotidien des éducateurs.

Les objectifs pédagogiques sont restés centrés sur :

- le développement moteur ;
- la coordination ;
- la maîtrise technique individuelle ;
- le plaisir de jouer ;



- l'apprentissage progressif des valeurs du football.

Le Comité Directeur rappelle que, dans ces catégories, la progression individuelle des enfants demeure plus importante que les résultats sportifs.

Les éducateurs ont pleinement rempli leur mission d'accompagnement auprès des jeunes licenciés.

### Les catégories Foot à 8

Les équipes du Foot à 8 ont confirmé les progrès observés depuis plusieurs saisons.

L'investissement des éducateurs, la fidélisation des joueurs et l'amélioration de la qualité des séances d'entraînement permettent désormais au club d'obtenir des résultats réguliers tout en poursuivant sa mission de formation.

Le Comité Directeur souligne particulièrement :

- l'implication des éducateurs ;
- la progression technique des joueurs ;
- l'excellent état d'esprit affiché durant la saison ;
- le comportement exemplaire de la majorité des équipes.

Cette dynamique constitue une base solide pour alimenter progressivement les catégories du Foot à 11.

### Le Foot à 11 Jeunes

Les catégories U14 à U19 ont connu une saison globalement satisfaisante.

Au-delà des résultats sportifs, le Comité Directeur souhaite mettre en avant :

- l'investissement des éducateurs ;
- les progrès individuels des joueurs ;
- la fidélité des jeunes licenciés au club ;
- le respect des valeurs sportives.

Certaines catégories ont dû composer avec des effectifs limités ou des difficultés d'organisation, mais l'ensemble des éducateurs a su maintenir une qualité d'encadrement conforme aux objectifs fixés.

Le Comité Directeur adresse ses félicitations à l'ensemble des joueurs et éducateurs pour leur engagement tout au long de la saison.

### Les équipes Séniors

La saison 2025/2026 constitue une réussite majeure pour le groupe Séniors.

Les efforts engagés depuis plusieurs saisons portent aujourd'hui leurs fruits.

## **Séniors 1**

L'équipe première réalise une saison remarquable.



Championne de son championnat, elle accède au niveau **Départemental 2**.

Au-delà de cette montée, le Comité Directeur souhaite souligner :

- la qualité du travail réalisé par l'encadrement ;
- l'investissement des joueurs ;
- la solidarité affichée durant toute la saison ;
- l'image positive renvoyée par l'équipe.

Cette accession récompense plusieurs années de reconstruction sportive.

## **Séniors 2**

L'équipe réserve obtient également son accession en **Départemental 3**.

Cette montée confirme la progression globale du groupe Séniors.

Le Comité Directeur souligne que cette réussite collective permettra désormais de renforcer les passerelles entre les deux équipes tout en offrant de meilleures perspectives aux jeunes joueurs issus de la formation.

La saison 2026/2027 sera marquée par un renouvellement complet de l'encadrement des équipes Séniors afin d'inscrire cette dynamique dans la durée.

### Le football féminin

Le développement du football féminin demeure une priorité du club.

Les jeunes licenciées poursuivent leur progression dans un environnement adapté à leur évolution.

Le Comité Directeur remercie les éducateurs investis auprès de ces catégories et confirme sa volonté de poursuivre le développement du football féminin dans les saisons à venir.

### Les gardiens de but

Le retour d'un entraînement spécifique gardiens constitue une évolution importante.

Ces séances permettront :

- d'améliorer la formation spécifique des jeunes gardiens ;
- d'accompagner leur progression technique ;
- d'offrir un suivi régulier sur l'ensemble des catégories.

Le Comité Directeur remercie chaleureusement les éducateurs qui assureront cette mission.

### Les éducateurs

Le Comité Directeur tient à saluer l'ensemble des éducateurs, dirigeants et responsables de catégorie.

Leur disponibilité, leur investissement et leur engagement permettent au club d'assurer chaque semaine :



- les entraînements ;
- l'encadrement des compétitions ;
- l'accompagnement des joueurs ;
- la gestion administrative des équipes.

Le club poursuivra son investissement dans la formation des éducateurs en finançant les formations proposées par le District et la Ligue Méditerranée.

Des formations internes seront également développées afin d'harmoniser les méthodes de travail et renforcer l'identité sportive du club.

### Discipline et valeurs

Le Comité Directeur rappelle que le respect demeure une priorité absolue.

Le respect :

- des arbitres ;
- des adversaires ;
- des partenaires ;
- des éducateurs ;
- des bénévoles ;
- des installations sportives.

La lutte contre les incivilités et les violences restera un axe fort de la politique du club.

Chaque licencié est invité à contribuer à une image positive du Football Club du Pays de Fayence.

### Les bénévoles

Le Comité Directeur adresse ses plus sincères remerciements à l'ensemble des bénévoles.

Chaque semaine, ils permettent :

- l'ouverture de la buvette ;
- l'organisation des compétitions ;
- les stages ;
- les tournois ;
- les manifestations ;
- l'entretien des installations ;
- l'accompagnement des équipes.

Le développement du club repose largement sur leur implication.

Le Comité Directeur renouvelle son appel à toutes les personnes souhaitant rejoindre cette équipe de bénévoles. Quelques heures de disponibilité au cours de la saison représentent une aide précieuse pour assurer la continuité des activités du club.

### Les partenaires

Le Comité Directeur remercie la Communauté de Communes du Pays de Fayence, les communes du territoire, les partenaires privés, les sponsors ainsi que l'ensemble des commerçants et artisans qui accompagnent le club.



Le développement du sponsoring constitue désormais un enjeu majeur afin de diversifier les ressources du club et de poursuivre sa structuration.

Cette saison :

Optic 2000 Montauroux, Palais de la Méditerranée Partouche, Pépinière Terra Verde Montauroux, Lival Sécurité, Créamania Le Mensuel, Garage Renault MAVA Fayence.

Des actions spécifiques seront engagées au cours de la saison 2026/2027 pour renforcer ce secteur.

### Conclusion du rapport moral

Le Président conclut en rappelant que la saison 2025/2026 restera une saison particulièrement positive.

Les excellents résultats sportifs, la progression de l'encadrement, la mobilisation des bénévoles, la stabilité financière et les projets engagés permettent d'aborder la saison 2026/2027 avec confiance.

Le Comité Directeur remercie l'ensemble des licenciés, des familles, des éducateurs, des dirigeants, des bénévoles, des partenaires institutionnels et privés ainsi que les collectivités territoriales pour leur confiance et leur soutien.

Après avoir entendu l'exposé du Président, l'Assemblée Générale ouvre les échanges.

Aucune autre observation n'étant formulée.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance et invite le Trésorier à présenter le rapport financier de l'exercice clos le 31 mai 2026.

## **2/ Bilan Financier saison 23/24**

Le Président donne la parole à Monsieur Julien BOGIRAUD, Trésorier du Football Club du Pays de Fayence, afin de présenter le rapport sur la situation financière de l'association au titre de l'exercice clos le 31 mai 2026.

Le Trésorier rappelle que les comptes ont été établis conformément aux règles comptables applicables aux associations, puis examinés et validés par le Comité Directeur avant leur présentation à l'Assemblée Générale. Ils sont accompagnés du bilan comptable établi par le cabinet SECMA ainsi que du budget prévisionnel pour la saison 2026/2027.

### **Résultat de l'exercice**

Le compte de résultat fait apparaître :

- Produits d'exploitation : 183 026 €
- Charges d'exploitation : 181 519 €
- Résultat de l'exercice : + 1 507 €

Le Trésorier souligne que ce résultat excédentaire est supérieur à celui de la saison précédente (+470 €), traduisant une amélioration de l'équilibre financier du club malgré un contexte économique exigeant et la poursuite des investissements sportifs.



Le Comité Directeur se félicite de cette évolution, qui témoigne d'une gestion prudente, d'une maîtrise des dépenses et de l'implication constante des bénévoles dans les activités génératrices de recettes.

### **Principaux postes de dépenses**

Le Trésorier présente ensuite les principaux postes de charges de l'exercice :

- Achat de marchandises pour la buvette : 29 561 €
- Déplacements des équipes Jeunes : 38 720 €
- Déplacements des équipes Séniors : 10 137 €
- Équipements sportifs (packs joueurs, éducateurs, matériel pédagogique et tenues) : 36 121 €
- Engagements aux tournois : 16 995 €
- District, Ligue, affiliations et licences : 10 250 €
- Prestations liées aux stages : 9 990 €
- Arbitrage Séniors : 5 182 €
- Arbitrage Jeunes : 1 994 €
- Péages et frais de déplacement : 3 993 €
- Honoraires comptables : 2 064 €
- Assurances : 1 858 €
- Location de bus : 1 541 €
- Manifestations et événements : 1 350 €
- Télécommunications : 950 €
- Formation des éducateurs : 950 €

Ces dépenses traduisent la volonté du club de maintenir un encadrement sportif de qualité tout en poursuivant ses investissements au bénéfice des licenciés.

### **Principales ressources**

Le Trésorier rappelle que les ressources du club reposent sur plusieurs piliers complémentaires :

- les cotisations des licenciés ;
- la subvention de la Communauté de Communes du Pays de Fayence ;
- les recettes de la buvette ;
- les manifestations organisées par le club ;
- les stages sportifs ;
- le développement progressif du sponsoring et des partenariats privés.

Cette diversification des recettes permet de limiter la dépendance à une seule source de financement et contribue à la stabilité du modèle économique de l'association.

### **Analyse de la situation financière**

Le Trésorier indique que la situation financière du Football Club du Pays de Fayence demeure saine.

L'exercice 2025/2026 confirme que la politique de maîtrise des dépenses engagée depuis plusieurs saisons produit ses effets. Le club est parvenu à préserver sa capacité d'investissement tout en maintenant un niveau de services élevé pour ses licenciés.



Les investissements réalisés cette saison ont principalement concerné :

- le renouvellement progressif des équipements sportifs ;
- le matériel pédagogique destiné aux éducateurs ;
- l'organisation des stages ;
- l'accompagnement des différentes catégories.

Le Comité Directeur rappelle que ces investissements s'inscrivent dans une logique de développement durable du club et visent à améliorer les conditions d'accueil et de pratique.

### **Sponsors et partenaires**

Le Trésorier remercie l'ensemble des partenaires qui ont renouvelé leur confiance au Football Club du Pays de Fayence, notamment :

- Optic 2000 (Callian) ;
- Palais de la Méditerranée Partouche (Nice) ;
- Lival Sécurité (Montauroux) ;
- Pépinière Terra Verde (Montauroux) ;
- Le Mensuel Créamania (Callian) ;
- Garage MAVA renault (Fayence).

Le Comité Directeur remercie également les nombreux commerçants et artisans ayant soutenu les actions du club tout au long de la saison. La progression des recettes issues du sponsoring constitue un signal encourageant, mais le développement des partenariats privés restera un objectif prioritaire pour les saisons à venir.

### **Perspectives et points de vigilance**

Pour la saison 2026/2027, plusieurs orientations financières sont retenues :

- poursuivre le développement du sponsoring et du mécénat ;
- maintenir le dynamisme de la buvette et des manifestations associatives ;
- continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- poursuivre les investissements nécessaires au développement sportif ;
- limiter autant que possible les frais disciplinaires ;
- optimiser les coûts liés aux déplacements des équipes.

### **Conclusion**

Le Trésorier conclut que les comptes présentés traduisent une situation financière équilibrée et maîtrisée.

L'équilibre budgétaire repose sur la fidélité des licenciés, le soutien de la Communauté de Communes, l'engagement des partenaires privés, le succès des manifestations organisées par le club ainsi que sur la mobilisation quotidienne des bénévoles.

Le Comité Directeur remercie l'ensemble des licenciés, des familles, des éducateurs, des arbitres, des bénévoles, des partenaires et des collectivités pour leur contribution à cette bonne gestion financière.

Après avoir entendu l'exposé du Trésorier, le Président ouvre les échanges avec l'Assemblée.





Aucune autre observation n'étant formulée.

### **3/ Projets de la saison 2025/2026**

Le Président présente ensuite les grandes orientations du **Projet Club pour la saison 2026/2027**.

Il rappelle que ce projet s'inscrit dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs saisons et vise à poursuivre le développement du Football Club du Pays de Fayence autour de quatre axes majeurs : le développement sportif, la structuration de l'encadrement, le renforcement de la vie associative et la consolidation du modèle économique du club.

Le Comité Directeur rappelle que la progression du club ne peut être envisagée qu'en conciliant ambition sportive, formation des jeunes, maîtrise financière et respect des valeurs associatives.

#### **Développement sportif**

Le premier objectif demeure la poursuite de la formation des jeunes licenciés.

Le club souhaite continuer à proposer un encadrement de qualité dès les plus jeunes catégories afin de permettre une progression technique et éducative adaptée à chaque joueur.

La saison 2026/2027 sera notamment marquée par :

- la création d'une section **Baby Foot**, destinée à accueillir les enfants dès l'âge de trois ans ;
- la poursuite de la structuration des catégories du Foot Réduit et du Foot à 8 ;
- le maintien de l'ensemble des équipes engagées dans les compétitions départementales ;
- l'accompagnement des équipes Séniors évoluant désormais en Départemental 2 et Départemental 3 ;
- le développement du football féminin.

Le Comité Directeur réaffirme que la formation des jeunes joueurs demeure la priorité du club.

#### **Renforcement de l'encadrement technique**

Afin d'accompagner cette évolution, plusieurs changements interviendront au sein de l'encadrement sportif.

Une nouvelle organisation sera mise en place pour les équipes Séniors avec un renouvellement de l'encadrement technique.

Par ailleurs, le club poursuivra son investissement dans la formation de ses éducateurs.

Les éducateurs seront encouragés à suivre les formations proposées par le District du Var et la Ligue Méditerranée afin d'améliorer encore la qualité de l'encadrement.

Le retour de séances spécifiques destinées aux gardiens de but constitue également une évolution importante du projet sportif.

#### **Structuration du fonctionnement du club**



Le Comité Directeur souhaite poursuivre la professionnalisation de l'organisation interne.

Plusieurs actions seront engagées :

- poursuite de la mise en œuvre de la **Charte du Club**, rappelant les droits et devoirs des licenciés, éducateurs, dirigeants et familles ;
- amélioration des procédures administratives ;
- renforcement de la communication interne ;
- développement des outils numériques facilitant les échanges avec les licenciés.

L'objectif est de garantir un fonctionnement homogène de l'ensemble des catégories tout en améliorant la qualité d'accueil des familles.

### **Développement des infrastructures**

Le Comité Directeur rappelle que le développement du club reste aujourd'hui limité par les infrastructures disponibles.

Le projet de réalisation d'un **terrain de football à 8** demeure une priorité.

Cet équipement permettrait :

- d'améliorer les conditions d'entraînement ;
- d'accueillir davantage de jeunes licenciés ;
- de mieux répartir les créneaux d'utilisation des installations ;
- d'assurer un meilleur entretien du terrain d'honneur.

Le Comité Directeur poursuivra les échanges avec les collectivités compétentes afin de faire avancer ce projet structurant pour l'avenir du club.

### **Développement de la vie associative**

Le club poursuivra l'organisation de manifestations destinées à renforcer la convivialité et à soutenir son financement.

Seront notamment reconduits :

- les stages de football durant les vacances scolaires ;
- les tournois organisés par le club ;
- les journées festives réunissant les familles ;
- les manifestations permettant de développer les recettes associatives.

Le Comité Directeur rappelle que ces événements constituent également des moments privilégiés favorisant la cohésion entre les licenciés, les éducateurs, les bénévoles et les partenaires.

### **Développement du bénévolat**

Le Président souligne que le développement du club repose essentiellement sur l'engagement des bénévoles.



Le Comité Directeur poursuivra les actions destinées à accueillir de nouveaux dirigeants et bénévoles afin de répartir plus équitablement les nombreuses tâches nécessaires au fonctionnement de l'association.

Les familles seront invitées à participer davantage à la vie du club, notamment lors des manifestations, tournois et rencontres organisées tout au long de la saison.

### **Développement des partenariats**

Le renforcement des ressources financières constitue également un objectif important.

Le club poursuivra sa politique de développement du sponsoring en recherchant de nouveaux partenaires privés tout en consolidant les partenariats existants.

Cette diversification des recettes permettra de poursuivre les investissements nécessaires au développement sportif sans alourdir la contribution des licenciés.

Le Comité Directeur remercie l'ensemble des partenaires institutionnels et privés pour leur confiance renouvelée.

### **Conclusion**

Le Président conclut en rappelant que le Projet Club 2026/2027 s'inscrit dans une vision de développement durable du Football Club du Pays de Fayence.

L'ambition du Comité Directeur est de poursuivre la progression sportive du club tout en conservant les valeurs qui font son identité : **respect, formation, engagement, solidarité et convivialité**.

Les objectifs présentés reposent sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs du club : licenciés, éducateurs, dirigeants, bénévoles, partenaires et collectivités territoriales.

Après présentation du Projet Club, le Président ouvre les échanges avec l'Assemblée.

Aucune observation supplémentaire n'étant formulée.

## **4/ Budget prévisionnel 2025/2026**

Le Président donne la parole à Monsieur Julien BOGIRAUD, Trésorier du Football Club du Pays de Fayence, afin de présenter le budget prévisionnel de la saison 2026/2027, établi par le Comité Directeur.

Le Trésorier rappelle que ce budget a été élaboré conformément aux orientations définies dans le Projet Club et dans le respect des principes de prudence et d'équilibre financier qui guident la gestion de l'association.

L'objectif est de permettre au club de poursuivre son développement tout en garantissant sa stabilité financière et sa capacité d'investissement.

Principes retenus pour l'élaboration du budget



Le budget prévisionnel a été construit sur la base :

- des résultats comptables de l'exercice clos le 31 mai 2026 ;
- du nombre prévisionnel de licenciés pour la saison 2026/2027 ;
- des aides attendues des collectivités territoriales ;
- du maintien des partenariats privés et du développement du sponsoring ;
- des recettes générées par les stages, les manifestations et la buvette ;
- de l'évolution prévisible des charges de fonctionnement.

Le Comité Directeur précise que ce budget constitue un document prévisionnel qui pourra évoluer au cours de la saison en fonction des décisions des partenaires institutionnels, de l'évolution des effectifs et des besoins sportifs.

### **Objectifs financiers**

Le budget présenté poursuit plusieurs objectifs :

- assurer le fonctionnement quotidien du club dans de bonnes conditions ;
- maintenir un encadrement sportif de qualité pour l'ensemble des catégories ;
- poursuivre la formation des éducateurs et dirigeants ;
- accompagner les équipes Séniors dans leur nouveau niveau de compétition ;
- développer la pratique du football dès le plus jeune âge grâce à la création de la section Baby Foot ;
- poursuivre les investissements en matériel pédagogique et équipements sportifs ;
- préserver une capacité d'autofinancement permettant de financer les projets futurs.

Le Comité Directeur rappelle que ces objectifs devront être atteints sans remettre en cause l'équilibre financier du club.

### **Dépenses prévisionnelles**

Les principales dépenses prévues concernent :

- les licences, affiliations et engagements auprès des instances fédérales ;
- les équipements sportifs destinés aux joueurs, éducateurs et dirigeants ;
- le renouvellement du matériel pédagogique ;
- les frais d'arbitrage ;
- les déplacements des équipes ;
- les stages organisés durant les vacances scolaires ;
- les formations des éducateurs ;
- les frais administratifs et comptables ;
- l'organisation des manifestations sportives et associatives.

Une attention particulière sera portée à la maîtrise des dépenses afin de maintenir un niveau de charges compatible avec les ressources du club.

### **Produits prévisionnels**

Les ressources du club reposeront principalement sur :

- les cotisations des licenciés ;
- les subventions publiques ; 40 000€ pour la saison.



- les recettes de la buvette ;
- les stages de football ;
- les manifestations organisées par le club ;
- les partenariats privés et le sponsoring.

Cette saison, le club aurait besoin de 11 000 à 15 000€ de sponsors.

Le Comité Directeur poursuivra sa politique de diversification des ressources afin de limiter la dépendance aux financements publics et de sécuriser durablement le fonctionnement de l'association.

### **Les projets financés**

Le budget prévisionnel permettra notamment de financer :

- la création de la nouvelle section Baby Foot ;
- le renouvellement progressif des équipements sportifs ;
- l'achat de matériel pédagogique pour les différentes catégories ;
- le développement des séances spécifiques pour les gardiens de but ;
- la formation continue des éducateurs ;
- les actions de développement du football féminin ;
- les stages de perfectionnement pendant les vacances scolaires ;
- les manifestations sportives organisées par le club.

Le Comité Directeur poursuivra également les démarches engagées auprès des collectivités territoriales concernant le projet de création d'un terrain de football à 8, équipement indispensable au développement futur du club.

### **Perspectives**

Le Trésorier souligne que le maintien d'une gestion rigoureuse permettra au Football Club du Pays de Fayence de poursuivre son développement tout en conservant une situation financière saine.

Le Comité Directeur restera particulièrement vigilant sur :

- l'évolution des coûts liés aux déplacements ;
- les dépenses d'équipements ;
- les frais disciplinaires ;
- le développement du sponsoring ;
- la recherche de nouvelles sources de financement.

Il rappelle que la mobilisation des bénévoles demeure un élément essentiel de l'équilibre économique du club.

### **Présentation du budget**

Le Trésorier présente ensuite le budget prévisionnel détaillé pour la saison 2026/2027.

Le budget prévisionnel détaillé est annexé au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Il rappelle que le Comité directeur ne prend pas de frais au club, leur action est purement bénévole.

Échanges avec l'Assemblée



À l'issue de cette présentation, le Président ouvre les débats.

Les membres de l'Assemblée Générale échangent notamment sur :

- les perspectives de développement des effectifs ;
- les actions de recherche de nouveaux partenaires ;
- les investissements prévus en matériel sportif ;
- le financement du projet de terrain à 8 ;
- les moyens de poursuivre la structuration du club.

Le Président et le Trésorier répondent aux différentes questions posées.

Aucune autre observation n'étant formulée.

## 5/ Mise à jour du Règlement Intérieur

Le Président rappelle que le **Règlement Intérieur** constitue un document essentiel au bon fonctionnement du Football Club du Pays de Fayence. Il précise que celui-ci est régulièrement adapté afin de tenir compte de l'évolution de la vie du club, des dispositions fédérales et des orientations arrêtées par le Comité Directeur.

### Cotisations

Le Président rappelle que les **cotisations des licenciés demeurent inchangées pour la quatrième saison consécutive**.

Malgré l'augmentation générale des coûts supportés par l'association (équipements sportifs, déplacements, arbitrage, licences, fonctionnement général et inflation), le Comité Directeur a fait le choix de ne pas augmenter la participation financière demandée aux familles.

Cette décision traduit la volonté du club de maintenir une pratique du football accessible au plus grand nombre, tout en poursuivant une gestion financière rigoureuse.

### Frais de mutation

Le Président expose ensuite une évolution proposée du Règlement Intérieur concernant la prise en charge des **frais de mutation**, dont le montant est fixé par les instances fédérales et représente aujourd'hui un coût compris entre **70 € et 80 € par joueur**, selon la catégorie concernée.

Le Comité Directeur constate que, depuis plusieurs saisons, certains licenciés formés au Football Club du Pays de Fayence choisissent de quitter le club pour rejoindre une autre association évoluant à un niveau sportif équivalent ou inférieur, avant de solliciter leur retour quelques mois ou quelques saisons plus tard.

Ces départs et retours successifs engendrent pour le club des frais administratifs importants qui sont intégralement supportés par l'association, alors même qu'ils ne résultent pas d'un choix du club.

Afin de responsabiliser les licenciés et de préserver les ressources financières de l'association, le Comité Directeur propose d'intégrer au Règlement Intérieur la disposition suivante :



**« Lorsqu'un licencié ayant quitté le Football Club du Pays de Fayence sollicite ultérieurement sa réintégration, le Comité Directeur se réserve le droit :**

- **de statuer souverainement sur l'acceptation ou non de cette demande de retour, dans l'intérêt sportif, éducatif et organisationnel du club ;**
- **de demander au licencié la prise en charge totale ou partielle des frais de mutation liés à son retour, notamment lorsque celui-ci avait quitté le club pour rejoindre une association évoluant à un niveau de compétition équivalent ou inférieur.**

**Chaque situation fera l'objet d'un examen individuel par le Comité Directeur, qui tiendra compte des circonstances du départ, de la durée passée dans un autre club, du projet sportif présenté par le joueur ainsi que des intérêts du Football Club du Pays de Fayence. »**

Le Président précise que cette disposition n'a pas pour objet de pénaliser les licenciés, mais de garantir une gestion équitable des ressources du club et de responsabiliser les joueurs dans leurs choix sportifs.

Elle permettra également au Comité Directeur d'apprécier chaque demande de retour au regard des besoins sportifs des équipes, de la disponibilité des effectifs, du comportement antérieur du joueur et de son adhésion au projet sportif et éducatif du club.

### **Échanges avec l'Assemblée**

Le Président ouvre les débats.

Les membres de l'Assemblée Générale échangent sur les conséquences financières des mutations, la fidélisation des licenciés et la nécessité de préserver la stabilité des effectifs.

Il est rappelé que cette disposition ne constitue pas une règle automatique : chaque demande de retour continuera d'être examinée individuellement par le Comité Directeur, dans un souci d'équité et dans l'intérêt du club.

Aucune autre observation n'étant formulée, le Président soumet cette modification du Règlement Intérieur au vote.

## **6/ Election des Membres du Comité Directeur**

Conformément aux statuts de l'association, le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur le renouvellement des membres du Comité Directeur dont le mandat arrive à échéance, ainsi que sur les nouvelles candidatures reçues.

Il rappelle que les candidatures devaient être adressées au Comité Directeur dans les conditions prévues par les statuts et le règlement intérieur.

Le Président informe l'Assemblée que les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Candidats au renouvellement de leur mandat

- **Monsieur Pascal RIVIÈRE**, membre sortant, est candidat à sa réélection.
- **Madame Cynthia BOGIRAUD**, membre sortante, est candidate à sa réélection.
- **Monsieur Mohamed BOUKHIER**, membre sortant, est candidat à sa réélection.



Le Président rappelle que les trois membres sortants ont participé activement aux travaux du Comité Directeur au cours de la saison écoulée et les remercie pour leur engagement au service du Football Club du Pays de Fayence.

### **Démission**

Le Président informe ensuite l'Assemblée de la démission de **Monsieur Jonathan DELGRANGE** de ses fonctions de membre du Comité Directeur.

Au nom de l'ensemble des licenciés et du Comité Directeur, il le remercie sincèrement pour son investissement, sa disponibilité et le travail accompli au profit du club durant les années de son mandat.

L'Assemblée prend acte de cette démission.

### **Nouvelle candidature**

Le Président informe également l'Assemblée que **Monsieur Guilhem GRISVARD** a fait parvenir sa candidature afin d'intégrer le Comité Directeur.

Cette candidature a été reçue par courrier électronique le **3 juin 2026**, dans les délais et conformément aux dispositions statutaires.

Le Comité Directeur a pris acte de cette candidature et la soumet aujourd'hui à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le Président présente brièvement les motivations de Monsieur Guilhem GRISVARD, qui souhaite s'investir dans la vie associative du club et participer à son développement, notamment en apportant son concours aux projets sportifs et à l'organisation des activités.

### **Vote**

Le Président rappelle que, conformément aux statuts, les membres du Comité Directeur sont élus par l'Assemblée Générale.

Les quatre candidatures sont soumises au vote de l'Assemblée, plus tard au moment de voter toutes les résolutions..

---

À l'issue de la présentation de l'ensemble des rapports et des échanges avec les membres de l'Assemblée Générale, le Président rappelle que, conformément aux modalités d'organisation de la présente Assemblée, les votes sont réalisés **par voie électronique** au moyen de la plateforme de vote mise à disposition des membres disposant du droit de vote.

Le Président invite les membres de l'Assemblée à procéder au vote des différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Après s'être assuré que l'ensemble des électeurs a pu exprimer son vote, le Président prononce la **clôture de l'urne électronique**.

L'urne digitale est clôturée et dépouillée à 20h28.

Il est ensuite procédé au dépouillement des suffrages sous le contrôle des membres du Bureau de l'Assemblée.





Les résultats sont proclamés comme suit.

---

## **Vote des Résolutions - Assemblée générale 2024/2025**

### Résolution n°1

#### Approbation du rapport moral et sportif 2025/2026

**L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral et sportif présenté par le Président, approuve le rapport moral et sportif de la saison 2025/2026.**

Résultat du vote

- **Nombre de votants : 324**
- **Suffrages exprimés : 90**
- **Pour : 69**
- **Contre : 2**
- **Abstentions : 15**

**La résolution est adoptée à la majorité.**

---

### Résolution n°2

#### Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mai 2026

**L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier présenté par le Trésorier et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2026, approuve les comptes faisant apparaître :**

- **Produits : 183 026 €**
- **Charges : 181 519 €**
- **Résultat : + 1 507 €**

Résultat du vote

- **Nombre de votants : 324**
- **Suffrages exprimés : 90**
- **Pour : 67**
- **Contre : 1**
- **Abstentions : 18**

**La résolution est adoptée à la majorité.**

---

### Résolution n°3

#### Affectation du résultat de l'exercice

**L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice 2025/2026, soit 1 507 €, au compte « Report à nouveau », conformément à la proposition du Comité Directeur.**



Résultat du vote

- Nombre de votants : 324
- Suffrages exprimés : 90
- Pour : 67
- Contre : 1
- Abstentions : 18

La résolution est adoptée à la majorité.

---

#### **Résolution n°4**

##### **Approbation du Projet Club 2026/2027**

L'Assemblée Générale approuve les orientations du Projet Club 2026/2027 présentées par le Président et le Comité Directeur.

Résultat du vote

- Nombre de votants : 324
- Suffrages exprimés : 90
- Pour : 66
- Contre : 4
- Abstentions : 16

La résolution est adoptée à la majorité.

---

#### **Résolution n°5**

##### **Adoption du budget prévisionnel 2026/2027**

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel présenté par le Trésorier pour la saison 2026/2027.

Résultat du vote

- Nombre de votants : 324
- Suffrages exprimés : 90
- Pour : 65
- Contre : 2
- Abstentions : 19

La résolution est adoptée à la majorité.

---

#### **Résolution n°6**

##### **Modification du Règlement Intérieur**



**L'Assemblée Générale approuve les modifications apportées au Règlement Intérieur, notamment :**

- **le maintien des cotisations pour la saison 2026/2027 ;**
- **l'intégration d'une disposition permettant au Comité Directeur de statuer sur les demandes de retour d'anciens licenciés et, le cas échéant, de mettre à leur charge tout ou partie des frais de mutation conformément aux dispositions présentées au cours de l'Assemblée Générale.**

Résultat du vote

- **Nombre de votants : 324**
- **Suffrages exprimés : 90**
- **Pour : 71**
- **Contre : 1**
- **Abstentions : 14**

**La résolution est adoptée à la majorité.**

---

### **Résolution n°7**

#### **Election des membres du Comité Directeur**

Le Président rappelle que, conformément aux statuts de l'association, les membres de l'Assemblée Générale sont appelés à procéder au renouvellement des membres du Comité Directeur dont le mandat arrive à échéance, ainsi qu'à se prononcer sur la candidature reçue dans les délais statutaires.

Il rappelle que :

- **Monsieur Pascal RIVIÈRE** est candidat au renouvellement de son mandat ;
- **Madame Cynthia BOGIRAUD** est candidate au renouvellement de son mandat ;
- **Monsieur Mohamed BOUKHIER** est candidat au renouvellement de son mandat ;
- **Monsieur Jonathan DELGRANGE** a présenté sa démission de ses fonctions de membre du Comité Directeur, dont l'Assemblée Générale prend acte ;
- **Monsieur Guilhem GRISVARD** a fait acte de candidature pour intégrer le Comité Directeur. Sa candidature, reçue par courrier électronique le **3 juin 2026**, a été déclarée recevable par le Comité Directeur conformément aux dispositions statutaires.

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, il est procédé au vote électronique.

Après clôture de l'urne électronique et dépouillement des suffrages, les résultats sont les suivants :

Les candidats :

Mohamed BOUKHIER : 84 voix

Cynthia BOGIRAUD : 81 voix

Guilhem GRISVARD : 75 voix

Pascal RIVIERE : 74 voix

En conséquence, sont proclamés élus au Comité Directeur à la majorité :



Monsieur Pascal RIVIÈRE

Madame Cynthia BOGIRAUD

Monsieur Mohamed BOUKHIER

Monsieur Guilhem GRISVARD

pour la durée prévue par les statuts de l'association.

Le Président félicite les membres élus et leur souhaite pleine réussite dans l'exercice de leurs fonctions.

Il renouvelle également les remerciements de l'ensemble du club à **Monsieur Jonathan DELGRANGE** pour son engagement et le travail accompli au sein du Comité Directeur durant son mandat.

---

## Proclamation des résultats

Le Président constate que l'ensemble des opérations de vote s'est déroulé régulièrement.

Les résultats des sept résolutions sont proclamés et consignés au présent procès-verbal.

Le Président remercie l'ensemble des membres de l'Assemblée pour leur participation aux votes et pour la confiance accordée au Comité Directeur.

## 8/ Questions diverses

pas de questions diverses

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures et trente minutes.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance, ainsi que par le Comité Directeur.

Le président de séance

Le secrétaire de séance  
Madame Cynthia BOGIRAUD



Monsieur PEDRAZZOLI Thierry

Nb de pages : 21

Nb de pages annexes : 26